

Roumanie : confirmation de la condamnation de l'ancienne ministre Elena Udrea par la Haute cour de Justice

Description

Par Stéphan Altasserre (sources : Jurnalul National, AGERPRESS)

En février 2015, l'Assemblée nationale roumaine votait la levée de l'immunité parlementaire de la députée Elena Udrea à la suite de sa mise en cause par la Direction anti-corruption (DNA) du Parquet général de Bucarest dans le cadre du dossier judiciaire Gala Bute. La principale intéressée, ancienne candidate à l'élection présidentielle (5,2 % des voix), présidait alors le parti Mouvement populaire (PMP). Dans le cadre de la même affaire, largement médiatisée par la presse roumaine, l'ancien président de la Fédération roumaine de boxe Rudel Obreja était également poursuivi.

Les faits reprochés par la DNA aux deux intéressés remontaient au début des années 2010. Le 17 novembre 2010, la ministre du Développement régional et du Tourisme E.Udrea avait annoncé lors d'une conférence de presse que son ministère soutiendrait prochainement l'organisation d'un gala professionnel de boxe en l'honneur du célèbre champion Lucian Bute, combattant dans la catégorie des super moyens (Fédération internationale de Boxe – IBF).

Prévoyant la tenue de cet événement lors de la campagne électorale municipale de 2012, E.Udrea cherchait manifestement à ce que le Parti social libéral (qu'elle a quitté en 2013) en retire un bénéfice concret en termes de suffrages. Afin d'organiser cet événement médiatique et festif, R.Obreja et E.Udrea se sont rencontrés à plusieurs reprises au cours de l'année 2011. Selon le Parquet, lors de ces différentes réunions, les deux intéressés se seraient entendus secrètement pour faire financer le gala par des fonds publics. En mars 2017, les deux intéressés ont été condamnés à six ans de prison (dont 5 ans ferme). E.Udrea et R.Obreja ont interjeté appel de cette décision devant la Haute Cour de cassation et de justice (HCCJ).

Cependant, afin d'éviter d'être placée en détention, l'ancienne ministre du Tourisme a fui au Costa Rica, où elle aurait obtenu le statut de réfugiée, et elle a refusé d'être auditionnée par vidéoconférence. Le 5 juin 2018, la juridiction suprême (collège de cinq juges) a confirmé la décision prise en première instance et a également condamné E.Udrea à verser 8,1 millions de lei (1,7millions d'euros) de dommages et intérêts à l'Autorité nationale du tourisme. La Cour a en outre ordonné la saisie de 695.367 lei (148.400 euros) sur les comptes lui appartenant. L'ancien ministre de l'Économie lon Ariton, suspecté d'avoir obtenu des avantages indus dans le cadre de la même affaire, a quant à lui été acquitté.

Par ailleurs, E.Udrea est actuellement poursuivie par le Parquet général pour avoir coordonné un système de détournement de fonds et de trafic d'influence par lequel certains de ses proches auraient reçu des sommes d'argent de la part de représentants de sociétés commerciales, à qui en retour il était garanti le paiement à temps de travaux financés par son ministère.

date créée 11/06/2018 Champs de Méta